

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04/07/2011

**Présents** : ML. Dubois, L. Rossetti, R. Taponard, G. Bellaton, L. Bourgeois, N. Avrillier, C. Harnay, M. Balain, L. Briançon, L. Hapchette, C. Janin, L. Mougeot, F. Quinson.

**Excusés** : F. Bérard donne pouvoir à R. Taponard, N. Verdegthem à C. Harnay.

**Secrétaire de séance** : L. Bourgeois ;

Le CR du conseil municipal du 09/05/2011 ainsi que l'ordre du jour du présent conseil sont approuvés à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS : Prises à l'unanimité sauf indication autre.**

**Protection de la canalisation des eaux usées du STEASA à Château-Gaillard : Convention avec le SIABVA** : Le lit de l'Albarine creuse et érode la berge droite de la rivière à Château-Gaillard. Il faut sécuriser la canalisation principale d'eaux usées desservant la station d'épuration des Blanchettes par un enrochement. Cette station est gérée par le STEASA.

Les travaux, estimés à 50 000 € TTC, sont menés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA).

Le SIABVA devrait bénéficier de 80% d'aides publiques. Il est proposé de répartir les 20% restant entre les communes utilisant la canalisation au prorata des volumes d'eau potable consommée en 2009 (même clé de répartition que pour le STEASA).

Pour Douvres, cela représente la somme de 335 € à prélever sur le budget assainissement.

La commune de Douvres est membre du STEASA mais non du SIABVA. Afin qu'elle puisse participer au financement, il convient d'établir une convention entre Douvres et le SIABVA.

Le Maire donne lecture du projet de convention et le CM l'autorise à la signer.

**Transfert au SleA de la compétence éclairage public** : Malgré de très bonnes explications de R. Taponard, le CM ne se sent pas prêt pour prendre une décision et préfère reporter la délibération en septembre.

### **Remise en état des vitraux de l'église :**

La plupart des vitraux de l'église sont en très mauvais état : carreaux cassés, défaut d'étanchéité, certains menacent de tomber. Le devis pour les travaux de restauration de l'ensemble des vitraux détériorés est de 46 989 €. Vu l'importance de la somme, le Maire propose d'étaler les travaux sur plusieurs années.

Le CM accepte la restauration des vitraux les plus abîmés pour la somme de 6 415 € H.T. pour 2011 et autorise Mme le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour 2012. Les grillages de protection de ces vitraux seront rigidifiés.

### **Travaux sur la Cozance au niveau de l'ancien Moulin Guillermin : Demandes de subventions.**

Le pont d'accès au chemin piétonnier du Domaine de la Tour constitue un passage étroit pour l'écoulement de la rivière « la Cozance » et contribue lors des crues occasionnelles à l'inondation de certains riverains et du CD 36C (route de Coutelieu). Il convient de le modifier, moyennant des travaux pour un montant estimé à 6 405,50 € H.T.

De plus la berge est fortement détériorée sur une dizaine de mètres en amont et en aval du pont. Un nouvel enrochement de celle-ci est donc nécessaire pour un montant des travaux estimé, avec la passerelle, à 9 858,75 € H.T. Une étude diligentée par le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain (SBVA), confiée au bureau d'étude Ingédia préconise ces travaux.

Le CM décide d'effectuer les travaux de réfection du Pont d'accès au chemin piétonnier du Domaine de la Tour et la remise au gabarit du lit de la rivière et de ses berges pour un montant total des travaux estimé à 16 264,25 € H.T. et autorise Mme le Maire à solliciter toutes subventions possibles.

**Entretien des espaces verts : Convention avec RUREMPLOI**. Le CM autorise Mme le Maire à signer une convention avec l'association RUREMPLOI pour un volume de 400 heures à un coût

horaire de 11 € et une participation à l'utilisation du matériel, à savoir 95 €/jour pour la grosse débroussailleuse et 10 €/jour pour le petit matériel.

**Indemnité du Maire.** Le CM décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux (normalement pratiqué) de 31 % de l'indice 1015 conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 01/07/2011. Pour mémoire, Mme le Maire n'avait sollicité que la moitié de l'indemnité standard, ceci depuis son élection en 2001.

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2010.**

Bientôt un site internet pour payer en ligne.

**Rapport annuel sur le coût et la qualité du service de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers en 2010.**

Mme le Maire présente ces deux rapports, ils sont consultables pour tous en mairie.

**Questions diverses :**

- **Permis de construire :**
- Sylvie BERNOLLIN : pool-house, LOGIDIA : 4 pavillons locatifs (Pré Nouveau). Alain HUET : 4 garages, Gérard MERCHADOU : modification volume extérieur, DYNACITE : 10 logements locatifs (Pré Nouveau), BRUNET ECO AMENAGEMENT : modificatif n°2 permis d'aménager.
- **Déclaration préalable :** Frédéric AVINENT : garage, Didier TOURTEAU : abri de jardin, J.Claude GAGNIEUX : remplacement fibrociment par tuiles.
  
- **Cérémonie du 14 juillet :** rendez-vous à 11 heures Place de la Babillière, 11h15 cérémonie au monument aux morts, pot amical.  
Le Comité des Fêtes invite ensuite ceux qui le souhaitent à un pique-nique partagé.
- Le tracteur est en réparation : embrayage.
- A la demande des institutrices, le bac à sable de la cour d'école sera comblé et recouvert par une résine perméable sur laquelle les enfants pourront s'asseoir.
- Travaux de peinture : les WC et 2 faces de la classe maternelle.
- Transfert de la cantine dans la grande salle du Clos Buisson.
- Le chemin du Moulin a été reprofilé et goudronné et des places de parking ont été tracées place de la Babillière.
- Un regard d'eaux pluviales est cassé sur le plateau des Ardents. Le portillon d'accès à la station de relevage sera fermé à clé.

**Clôture de la séance à 22 h 35.**